

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111202-2011_B462-DE
Date de télétransmission : 05/12/2011
Date de réception préfecture : 05/12/2011



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B462

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la collecte des déchets ménagers et prestations associées pour le secteur Sud de la C.P.A. (n°11M110 et 11M111)

Le 2 décembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard GERACI - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Sylvaine DI CARO - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_07

BUREAU DU 2 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Gérard Bramoullé
Co-rapporteur : Jean Marc Perrin

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à la collecte des déchets ménagers et prestations associées pour le secteur Sud de la CPA (n° 11M110 et 11M111).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La collecte des déchets ménagers du secteur Sud de la CPA, composé des Communes de Bouc Bel Air, Simiane, Cabriès, Fuveau, Meyreuil et Peynier, est actuellement assurée par la société SITA depuis le 23 février 2008.

Le périmètre des prestations est principalement constitué des collectes traditionnelles et sélectives mais comprend également des prestations associées qu'elles soient récurrentes comme la collecte des encombrants ou les lavages de bacs ou ponctuelles telles que la distribution de supports de communication ou la pose de bennes.

Dans le cadre de la continuité du service, il a été décidé de reconduire le présent marché à périmètre de prestations constant mais en traitant pour autant le périmètre géographique de manière différenciée.

En effet, fort du constat du résultat des dernières consultations de début d'année sur les secteurs de Vitrolles et surtout du Nord Ouest qui ont vu peu de sociétés candidater et un niveau d'offres financières élevé, il a été décidé de partager le territoire initial afin de raviver la concurrence. La présente procédure comporte ainsi 2 lots géographiques distincts.

Parallèlement, il est décidé de faire évoluer la durée du marché de 3 à 4 ans environ afin d'apporter un peu plus de stabilité aux attributaires dans le cadre des investissements consentis et de susciter une meilleure qualité dans les offres présentées.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 25 novembre 2011.

Economie du marché :

La présente consultation est divisée en deux lots géographiques distincts comme suit :

LOT N°1 : secteur OUEST	Communes de Cabriès, Bouc Bel Air et Simiane-Collongue
LOT N°2 : secteur EST	Communes de Meyreuil, Fuveau et Peynier

Pour chaque lot, le titulaire assurera la collecte, le transport et le vidage des ordures ménagères, des recyclables et des encombrants. Il sera chargé du lavage et de la désinfection des récipients de collecte traditionnelle et sélective normés, appartenant à la CPA qui sont mis à disposition de la population sur des points de pré-collecte (bacs collectifs).

La collecte, le transport et le vidage des cartons des commerces seront également réalisés par le titulaire des marchés. Ces derniers réaliseront également le suivi technico administratif du marché.

Une partie mineure du marché, portant sur l'aide à la communication, le lavage ponctuel hors campagne, la mise à disposition de véhicule de collecte et de son équipage, la location et échange d'un caisson de grande capacité et le rechargement de déchets à l'aide d'un engin de chantier de type tractopelle fera l'objet de bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics dans la limite d'un seuil maximal de 170 000euro(s) HT, pour le lot n°1, et de 100 000 euro(s)HT, pour le lot n°2, pour toute la durée du marché.

Les deux marchés sont traités à prix unitaires et à prix forfaitisés révisables.

Le présent marché ne concerne que la collecte des déchets ménagers contenus dans les bacs, la collecte des déchets ménagers en colonnes ne fait pas partie du présent marché (Verre, JRM, EMR, Bi-flux et OM).

Les deux marchés seront conclus pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 29 novembre 2015 inclus.

Le début d'exécution des prestations est prévu pour information au 23 février 2012.

La présente consultation fait l'objet d'une clause de reprise du personnel : le titulaire entrant devra se conformer à ses obligations en matière de reprise du personnel du titulaire sortant du marché telles qu'elles découlent de l'avenant n°23 du 19/2/2008 à la convention collective des activités du déchet du 11 mai 2000.

Estimation des marchés :

Le lot n°1 est estimé à 5 900 000,00 € HT pour toute la durée du marché.

Le lot n°3 est estimé à 3 700 000,00 € HT pour toute la durée du marché.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE, publication le	14/09/2011
BOAMP, publication le	14/09/2011
La Provence, publication le	15/09/2011
La Marseillaise, publication le	13/09/2011
Profil acheteur, publication le	09/09/2011

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie a décidé d'attribuer :

- le marché n°11M110 relatif au lot n°1 collecte des déchets ménagers sur les communes de Cabriès, Bouc Bel Air, Simiane Collongue à la société SITA SUD pour un montant estimatif de 5 922 056.40 € HT pour la durée du marché.
Le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires et forfaitaires aux prestations réellement exécutées.

- le marché n°11M111 relatif au lot n°2 collecte des déchets ménagers sur les communes de Meyreuil, Fuveau et Peynier à la société SITA SUD pour un montant estimatif de 3 425 726.20 € HT pour la durée du marché.
Le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires et forfaitaires aux prestations réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°11M110 relatif à la collecte des déchets ménagers et prestations associées - secteur sud - lot n°1, communes de Cabriès, Bouc Bel Air et Simiane-Collongue attribué à la société SITA SUD pour un montant estimatif de 5 922 056.40 € HT pour la durée du marché
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°11M111 relatif à la collecte des déchets ménagers et prestations associées - secteur sud - lot n°2, communes de Meyreuil, Fuveau et Peynier attribué à la société SITA SUD pour un montant estimatif de 3 425 726.20 € HT pour la durée du marché,
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, imputation budgétaire 1CT/812/6.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la collecte des déchets ménagers et prestations associées pour le secteur Sud de la C.P.A. (n°11M110 et 11M111)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse TOISSAIN MASINI

